



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réserves naturelles

Question écrite n° 79608

Texte de la question

M. Gabriel Biancheri attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur le financement des réserves naturelles nationales. Celles-ci sont des espaces naturels protégés réglementairement par l'État en raison de l'intérêt national ou international de leur patrimoine biologique et géologique. Le Président de la République et la ministre de l'écologie ont affiché clairement leur volonté de mettre un frein à la perte de diversité biologique que connaît actuellement notre planète. Or le projet de budget 2006 du MEDD suscite une vive inquiétude au sein du réseau des réserves naturelles. En effet, il ne prévoit que 11,43 millions d'euros de paiements pour la gestion des réserves naturelles, soit une baisse de près de 11 % par rapport aux paiements prévus à ce jour en 2005, alors qu'on peut estimer le budget minimum nécessaire à 15 millions d'euros. Il lui demande ce qu'elle entend mettre comme moyens financiers nécessaires pour maintenir une politique active de préservation et de gestion des espaces naturels.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement a pris connaissance, avec intérêt, des questions concernant le budget 2006 des réserves naturelles nationales. Les réserves naturelles nationales contribuent très significativement à la mise en oeuvre de la politique de protection du patrimoine naturel, car elles visent les éléments les plus remarquables et les plus menacés de la diversité biologique et du patrimoine géologique. Elles participent donc très directement à la mise en oeuvre de la stratégie nationale du Gouvernement pour la biodiversité. La ministre accorde une attention toute particulière à cet outil de protection et aux organismes qui assument la gestion de ces espaces protégés. Cependant, les budgets affectés aux réserves naturelles n'échappent pas aux contraintes qui s'imposent actuellement à l'ensemble du budget de l'Etat et à l'impérieuse nécessité d'en maîtriser les dépenses. Un effort est donc légitimement demandé à tous les services de l'Etat comme aux opérateurs qui interviennent pour son compte. La ministre a cependant obtenu, lors du vote du budget par le Sénat, que les crédits dédiés au réseau des espaces réglementés au titre de la nature et des paysages soient consolidés. Ainsi, l'affectation aux réserves naturelles de 1,8 million d'euros supplémentaires par rapport au projet de loi de finances manifeste son attachement à cette politique. Les moyens affectés aux réserves naturelles augmenteront donc en 2006 par rapport à 2005. Ces financements permettront de relancer certaines opérations d'investissement qui avaient dû être reportées et de doter de façon relativement satisfaisante les nouvelles réserves. Les principes de déconcentration administrative confèrent dorénavant aux préfets de région une grande marge de manoeuvre dans la répartition des crédits qui leur sont délégués, tant pour les réserves que pour les autres actions relevant de son département ministériel. La loi organique relative aux lois de finances consacre, dès 2006, cette évolution vers la globalisation des crédits au sein d'un nombre limité de programmes et instaure un mécanisme d'engagement sur objectif. La ministre a, dans ce contexte, demandé aux services de l'Etat en région de veiller à ce que les dotations accordées aux réserves naturelles sauvegardent l'emploi dans tous les cas.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Biancheri](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79608

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 10954

Réponse publiée le : 4 avril 2006, page 3665